

Le Dossier de Soins Partagé également accessible via MyGuichet.lu

Depuis décembre 2025, l'activation du compte eSanté ainsi que l'accès au Dossier de Soins Partagé (DSP) sont également possibles via la plateforme MyGuichet.lu. Cette évolution s'inscrit dans la volonté du gouvernement de simplifier l'accès aux services de santé digitaux pour l'ensemble des assurés et de soutenir la transformation numérique du secteur de la santé.

Un accès facilité pour un plus grand nombre d'utilisateurs

Les titulaires d'un DSP disposant d'un espace privé sur MyGuichet.lu peuvent y activer leur compte eSanté à l'aide d'un produit LuxTrust et accéder directement à leur dossier de santé électronique personnel. Le DSP, rappelons-le, est un espace sécurisé placé sous le contrôle exclusif du patient, permettant le partage d'informations médicales essentielles entre les professionnels de santé intervenant dans sa prise en charge.

Afin de garantir un accès inclusif, les personnes ne disposant pas de dispositif LuxTrust conservent la possibilité d'activer leur compte eSanté et accéder à leur DSP via le portail www.esante.lu ou l'application mobile MyDSP.

Un outil au service de la coordination et de l'implication du patient

Rendre le DSP également accessible via MyGuichet.lu constitue une étape supplémentaire vers une meilleure coordination des soins et une participation accrue du patient à son parcours de santé. Outre le partage sécurisé des données médicales, le DSP offre notamment plusieurs fonctionnalités permettant au titulaire de jouer un rôle actif :

> **Gérer les droits d'accès** en ajoutant un professionnel de santé à son cercle médical de confiance ou en lui transmettant un code de présence qui peut être récupéré dans le DSP.



- > **Autoriser l'accès aux services d'urgences**, afin de garantir une prise en charge rapide et informée.
- > **Déposer lui-même des informations médicales**, telles que des documents ou des données utiles à son suivi.
- > **Exprimer sa volonté**, notamment en matière de don d'organes.
- > **Désigner un assistant DSP**, une personne de confiance habilitée à gérer le dossier avec ou à la place du titulaire. Cette fonctionnalité est particulièrement utile pour les personnes moins à l'aise avec le numérique ou pour les parents souhaitant consulter le dossier de leurs enfants depuis leur propre DSP.

Un avantage aussi pour les professionnels de santé

La simplification de l'activation du compte eSanté et de l'accès au DSP via MyGuichet.lu favorise une utilisation plus régulière et une meilleure alimentation des dossiers. Les professionnels de santé disposent ainsi plus souvent d'informations médicales complètes et actualisées, renforçant la coordination, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge.